

N° 81-2022

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'une convention de partenariat avec l'association Musiques à brac pour la tenue d'un stage de saxophone adultes amateurs et d'un concert le 9 avril 2022

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de M. TIMON, en qualité de troisième Adjoint

Vu la délibération du Conseil municipal n°18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1 de l'arrêté du Maire n°97-2022 du 19 février 2022 portant délégation de fonction et de

signature à Monsieur Julien TIMON, 3<sup>e</sup> adjoint au maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

**Considérant** la tenue du stage de saxophone adultes amateurs programmé du 9 au 12 avril 2022 à l'école de Musique

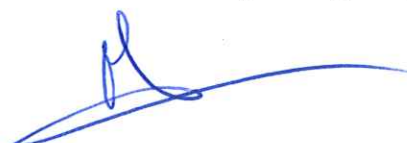
**Considérant** la tenue du concert jazz avec la participation des stagiaires et des professeurs organisé le samedi 9 avril 2022 dans la salle L'ECHO de l'école de Musique de Pont-Audemer

**DECIDE** de signer une convention de partenariat avec l'association « Musiques à brac » domiciliée 22 rue de l'Avalasse-76000 Rouen représentée par Monsieur Sylvain Malézieux en sa qualité de Directeur artistique pour la somme de 1 500.00€ (Mille cinq-cents euros) TTC

Le règlement se fera par chèque sur présentation de facture

Fait à PONT- AUDEMER, le 28 avril 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON

Troisième Adjoint en charge de la culture,  
du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Accusé de réception en préfecture  
027 200 773 28 2022 0438 - PONT-AUDEMER  
Date de télétransmission : 05/05/2022  
Date de réception en préfecture : 05/05/2022